

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 20
 Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
 Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
 NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
 VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
 ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
 Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
 MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
 (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

2. Signature d'un devis relatif au raccordement en eau potable de la future maison intergénérationnelle.

Les travaux liés au projet de construction d'une maison intergénérationnelle ont débuté il y a quelques semaines.

A ce titre, il est nécessaire de la raccorder au réseau afin que la maison soit alimentée en eau potable. Le raccordement sera réalisé au niveau du bâtiment du Presbytère avec la mise en place d'un sous compteur.

La commune a ainsi sollicité l'entreprise MASSY, qui réalise actuellement les travaux de terrassement de ce chantier afin de réaliser les travaux suivants :

- suppression de la haie à l'arrière de la salle polyvalente et évacuation des déchets,
- réalisation d'une tranchée,
- installation des tuyaux.

Le montant des travaux s'élève à 7 189,16 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise MASSY pour un montant de 5 990,97 € HT soit 7 189,16 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
 Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

